78306079

17 ENDARITERIE 17 TATIONALE - 20.8.

PROCES-VERBAL

D'ENQUETE

-=00§0o-

PRELIMINATRE

BRIGADE DE

DE

Procès-verbal du 21 août

GROUPEMENT DE LA

TAC. ET DE LA 1º

GENDARFER IE

Nº 463 1978

LOAIR

F.Ac.

通路体的设置器等条件的现在分词对数分对对应

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS JUDICIAIRES.

- Observation doun objet volant non identifié。

Bunda a cara a c

4 0/ EXPEDITION

Vu et transmis par le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Air de la F.A.TAC. et de la 1º R.A.

Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire. Bureau emploi - remseignement

PARIS.

A METZ, 1e 1 5 SEP. 1978

Le Lieutenant

Commandant en second le Groupement de Gendamerie de la F.A.TAC - 1ère R.A. Ce jour, premier septembre mil neuf cent soixante- dix-huit,

Nous, soussigné :

, gendarme, Officier de Police judiciaire à la (lite-Marne) . brigade de Gendarmerie de l'Air de

Vu les articles 16 à 19 et 75 du Code de procédure pénale. Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

- I - PREAMBULE -

Le vingt-et-un août mil neuf cent soixante dix-huit, à dix heures, nous sommes avisé téléphoniquement par le commandant de l'Escadron de Bombardement 02/094 implanté sur la Base Aérienne 113 à SAINT-DIZIER (Hte-Marne) des faits suivants :

- Le sergent , de son unité, a observé pendant sa permanence de la muit écoulée, la présence d'un objet volant non identifié se déplaçant au-dessus de la base.

Il nous est précisé que quatre autres militaires de la base aérienne 113, avertis par le sergent également témoins de ces faits.

II - CONSTATATIONS -

Accompagné du sergent , nous nous rendons à l'endroit où il se trouvait au moment de son observation. Il nous fournit les indications sur le phénomène remarqué.

Etat des lieux :

Les faits ont été aperçus depuis le bâtiment et le parking avions de l'escadron de bombardement, sis pratiquement au centre de la base aérienne 113, commune de SAINT-DIZIER (Hte-Marne) (A plan d'ensemble).

La trajectoire de l'objet volant non identifié venait de l'Est et se dirigeait vers l'Ouest. Après un arrêt au-dessus du hangar du "GERMAS" de la B.A. 113 (B plan), cet objet lumineux repartait dans la direction Nord-Est, puis obliquait à gauche vers le plein Nord. (cf. plan)

ARO 2 T. H

.../..2

Heure de l'observation :

L'observation a su lieu le dimanche 20 août 1978, de 22 heures 50 à 23 heures 15 environ. L'arrêt de trajet de l'objet volant non identifié a duré environ deux minutes.

Conditions atmosphériques :

Au moment de l'observation de ce phénomène, à 22 heures 50, il faisait muit noire et le ciel était étoilé, sans musge.

Phénomène observé :

Le sergent constate le déplacement de trois points lumineux venant de la direction de SAINT-DIZIER. (cf. plan) Il compare ceux-ci à trois balles de ping-pong d'une luminosité identique à celle émise par une ampoule au néon.

Volant horizontalement, ces trois objets varient constamment de disposition, tantôt en ligne, tantôt en triangle ou côte à côte. La trajectoire dans cette formation dure pendant dis minutes environ.

Ces trois points lumineux, après être passés au-dessus du bâtiment de l'escadron de bombardement, cù se trouvait le sergest, se sont arrêtés au-dessus du bâtiment du "GERMAS" (B plan). A cet endroit, ils se regroupés (E plan) en un seul point d'une grosseur également mentique à une balle de ping-pong. La luminacité de celui-ci, toujours sussi intense, a viré vers la couleur orange. Cet arrêt a duré environ deux minutes.

Ensuite, l'objet a démarré de nouveau et pris la direction Nord-Est puis obliqué à gauche vers le Nord. Cette progression, entrecoupée d'arrêts subits et d'accélérations brusques, s'est produite pendant cinq mimites environ. L'objet lumineux a été perdu de vue par les observateurs en raison de son éloignement.

Le sergent estime l'altitude des trois objets, pendant la première partie du trajet, à celle utilisée par les avions de ligne, et nettement plus élevée lors du trajet après le point de regroupement.

Il ne peut évaluer avec précision la vitesse de ces engine, mais

la situe nettement supérieure à celle des avions actuels.

Les quatre autres témoins de ces faits confirment les descriptions faites par le sergent

Mesures prises :

Par message nº 642/2, du 21 août 1978, nous avons rendu compte de ces faits à notre commandant de groupement à METZ. Un plan d'ensemble de la base et de la région de SAINT-DIZIER

est établi est joint à la procédure.

III - ENQUETE

Le 21 août 1978, à 15 heures 45, au bureau de notre brigade, nous, entendons :

qui déclare :

иннянинняния Je suis de permanence au bâtiment de l'Escadron de Bombardement 02/094 sur la base aérienne 113 à ST-DIZIER, durant la semaine de 17 au 24 août 1978. Hiere 20 août 1978, voim 22 dimires 50, alors que je me trouvais dans la chambre de permanence, " située au premier étage, mon attention a été attirée par des bruits " de conversation provenant de la conciergerie des Moyens de Sécurité " et de Protection, située en face du bâtiment E.B. J'ai regardé par la fenêtre et c'est alors que j'ai vu dans le ciel trois lumières se déplaçant dans la direction de la base affait en Questo " A ce moment là, celles-ci devaient se trouver au-dessus de la villa de ST-DIZIER. """ La grosseur de chacun de ces trois feux représentait environ " la taille d'une balle de ping-pong. L'intensité de luminosité " était environ comparable à une ampoule au néon, surtout pendant les " dix premières secondes où j'ai remarqué ce passones. """ Lors de l'arrivée de ces trois sajets lumineux, lauré isposition " était en forme de triangle, une pointe dirigée dans le sens de " marche. Cette position variait fréquemment, tantôt en ligne, tantôt côte à côte. Toutes les positions possibles ont été adoptées. """ Après être passés: au-dessus du hangar de 1º5.B., ne pouvant " plus les suivre, je suis allé dans une salle situés en bout du bâtiment. A ce moment là, j'ai appelé le 2° classe qu'est venu avec moi, voir à la fenêtre. Nous avons regardé, dapuis " cet endroit, will minute trente environ. Les trois objets lumineux " ótaient regroupés et formaient un seul point d'une grosseur identique à une balle de ping-pong. La couleur, toujours aussi lumi-" neuse, avait viré à Borange. A cet endroit, la grosseur de ce " point a diminué et celui-ci a pris de l'altitude. Je ne puis " évaluer cette demière. et moi-même sommos sortis sur le parking avions. Nous avons été rejoints par le tère classe permanent au magasing " L'objet lumineux est resté dans la position fixe au-dessus du hangar "GERMAS" pendant au moins deux minutes. """ Ensuite, ille viré à droite, par rapport à son sens initial, en " décrivant un arc de cercle en se dirigeant vers l'Est, puis en " obliquant à gauche vers le Nord. Pendant le trajet, après l'arrêt, " la trajectoire n'était pas régulière. Tantôt l'objet significant, " tantôt il reculait ou s'arrêtait pendant une à deux secondes. Pendant cette course, la luminosité diminuait progressivement et " nous n'avons pu la suivre. " S.I. : Il n'y avait aucune comparaison entre l'éclat d'une étoile " et celui produit par les objets volants.Ce n'est seulement qu'en " fin de trajet que la ressemblance pouvait être faite, mais pour " nous qui suivions la trajectoire depuis le début, il ne pouvait n'y avoir aucun doute. 00./0.4

" S.I.: Lors du passage au-dossus du hangar de l'E.B., ces trois " objets volants ne produisaient acoun bruit perceptible.

" Sol.: Le temps d'observation de ce phésomème a duré environ un quart d'heure.

S.I. : Les trois objets ont été visibles pendant dix minutes

" avant leur groupement.

" S.I.: Leur hauteur se situait, dans la première portion du

" trajet, à peu près à l'altitude utilisée par les avions de

" transport. La vitesse était très nettement supérieure à celle

" des avions militaires actuels avec des accélérations brusques

" des avions militaires actuels avec des accelerations prusques " et de courte durée. L'altitude après le point de groupement des

" trois objets, était sensiblement plus élevée.

" S.I.: Je ne puis rapprecher ces trois objets volants à d'autres engins volants actuels que je commaisse, surtout en fonction

" de leur vitesse et des accélérations produites.

"S.I.: C'est la deuxième fois que je suis témoin d'un tal phénomène. La première fois, je me trouvais seul et n'ai rien dit. Ce" la se passait vers cinq heures, dans la région de REIMS. """

Le 21 août 1978, 16 heures 45.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le 24 soût 1978, à 14 heures 30, continuant notre emquête, nous, entendons :

qui déclare :

mmmmmmmm and andt 1978, were 23 heures, alors que je me trou-" vais dans la chambre du permanent "Fac-similé" de l'Escadron m'a demandé de le rejoindre " de Bombardement, le sergent " à l'étage du bâtiment, à l'aile sud. L'ayant rejoint, le sergent " m'a montré 🗰 point lumineux situé au-dessus du bâtiment du " "GERMAS". La grosseur de celui-ci était à peu près comparable " à celle d'une beule de ping-pong. La luminosité émise par " l'objet volant dépassait celle d'une étoile, mais la couleur " était orange. Je ne puis évaluer l'altitude à laquelle pouvait " se situer cet objet lumineux. """ Au moment où j'ai aperçu le point il ne bougeait pas. Il est " resté dans la position fixe quatre à cinq minutes environ. Avant " qu'il ne bouge de nouveau, je suis descendu sur le parking " avons avec le sergent. J'ai appelé le tère classe " manent au magasin, le quel est venu avec nous. """ L'objet volant s'est mis à se mouvoir vers l'Est en décri-" vant un léger arc de cercle vers la droite de trajectoire " a'était pas régulière, tantôt il avançait, tantôt il reculait " ou signamait. Je ne puis définir la vitesse car celle-ci n'étatt " pas régulière.

""" Nous avons perdu de vue cet objet lumineux en raison de son

" éloignement.

" S.I. : Lorsque le sergent m'a appelé et que j'ai vu le point " lumineux fixe, j'ai pensé à une étoile filante en fonction de " sa luminosité.

" S.I. : Lors du déplacement de l'objet volant, nous n'avons en-

" tendu adem bruit.

" S.I.: Le ciel était bien dégagé et les étoiles nettement

" visibles. Auctine confusion ne pouvait être faite entre des " étoiles ou des avions.

"" précise que si le sergent ne m'avait pas prévenu de la

Le 24 août 1978, à 14 heures 50. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet de déclarations).

Ce nême jour, continuant notre enquête, nous, entendons :

qui déclare :

nununununun Le 🚳 acût 1978, vers 23 heures esvirga , alore que " je m'apprêtais à prendre ma douche, le 2º classe m' a " appelé afin que je vienne voir un office luminoux dans le ciel. " Je suis sorti sur le parking avions de l'E.B. et j'ai alore " constaté la présence d'un point lumineux d'une grosseur compa-" rable à celle d'une balls de ping-pong. Celui-sei se trouvait " su-dessus des ateliers du "GERMAS". Cet objet brillait plus " qu'une étoile mais sa couleur était plutet manuel. """ Une à deux mimites plus tard, l'objet s'est mis en mouvement " et a pris la direction Est en décrivant un arc de cerole vers la " droite. Je ne puis évaluer sa vitesse, mais celle-ci n'était " pas régulière. Nous l'avons perdu de vue en raison de son " éloignement. " S.I. : Je n'ai perçu aucun bruit lors du passage de l'objet " volant. """ C'est la première fois que je suis témain d'un tel phénomes.

Le 24 août 1978, à 15 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le 05 septembre 1978, à son retour de permission, nous, entendons :

qui déclare :

инининининини Le 20 moft 1978, vers 23 heures 15, alors que je " me trouvais de garde sur le parking avions de l'E.B., mon atten-" tion a été attirée par des personnes circulant dans ce lieu. " Voulant effectuer un contrôle, je me suis apergu qu'il s'agissait de militaires de l'unité. Parmi oux se trouvait un sergent qui m'a fait remarquer la présence d'un objet lumineux dans le ***** C'est alors que j'ai effectivement vu un point lumineux " d'une grosseur approximative à celle d'une balle de ping-pong.
" Sa luminosité était de couleur jaune vif et d'une intensité " plus forte qu'une étoile. A l'instant où je l'ai aperçue, cette " lumière se trouvait au-dessus de nous. Elle se déplacait per " à-coups en zigzaguant et, de temps en temps, s'arrêtait. La " vitesse de déplacement de cet objet volant de très rapide. " Cependant, je ne puis l'évaluer. Il en est de même en ce qui " concerne l'altitude de cet objet. Je n'ai entende amoun bruit " lors de la trajectoire de celui-ci. La direction prise per " le point lumineux se situait vers l'Est. Je n'ai plus ve " l'objet volant en raison de son éloignement. " S.I. : Il n'y avait aucun doute en ce qui concerne la confusion

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le 11 septembre 1978, lors de son retour de permission, nous, entendons à 16 heures 30 :

qui déclare :

"que je me trouvais de garde sur le parking avions de l'E.B., un sergent de cette unité m'a fait remarquer la présence d'un point lumineux dans le ciel.

"unineux dans le ciel.

"unineux dans le ciel.

"unineux dans le ciel.

"grosseur comparable à celle d'ame balle de ping-pong au-dessus de nous. La couleur de celui-ci était jamme vif plus forte qu'um étoile.

"en signaguant. Je ne puis évaluer l'altitude, cependant celle-ci était asses élevée.

"unum L'èn ne pouvait pas confondre cet objet volant avec une étoile car il était besucoup plus lumineux.

" perdu de vue celle-ci en raison de son éloignement et non de sa disparition.

" de l'objet volant, je ne l'aurais pas remarqué. "" de l'objet volant, je ne l'aurais pas remarqué.

Le 11 septembre 1978, à 16 heures 40. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter en à y retrameher. (A signé su carnet de déclarations).

Après renseignement pris près de la brigade de Gendarmerie départementale de SAINT-DIZIER (Hte-Marne), il s'avère qu'aucune mutre observation n'a été enregistrée le 20 moût 1978, dans la circonscription de cette unité.

IV - CLOTURE DU PROCES-VE BAL -

DRESSE EN SEPT EXPEDITIONS DESTINEES :

Le première : à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement

Le deuxième : à Monsieur le Procureur de la République

La troisième : au Général de C.A., Commandant la F.A.TAG. et

Le quatrième : au Ministre des Armées, Direction de la et Gendarmerie et de la Justice Militaire, La cinquième : Bureau emploi- renseignement à PARIS.

La sirième : au Colonel, commandant la base aéricane 113

Le septième : aux archives.

Fait et clos à

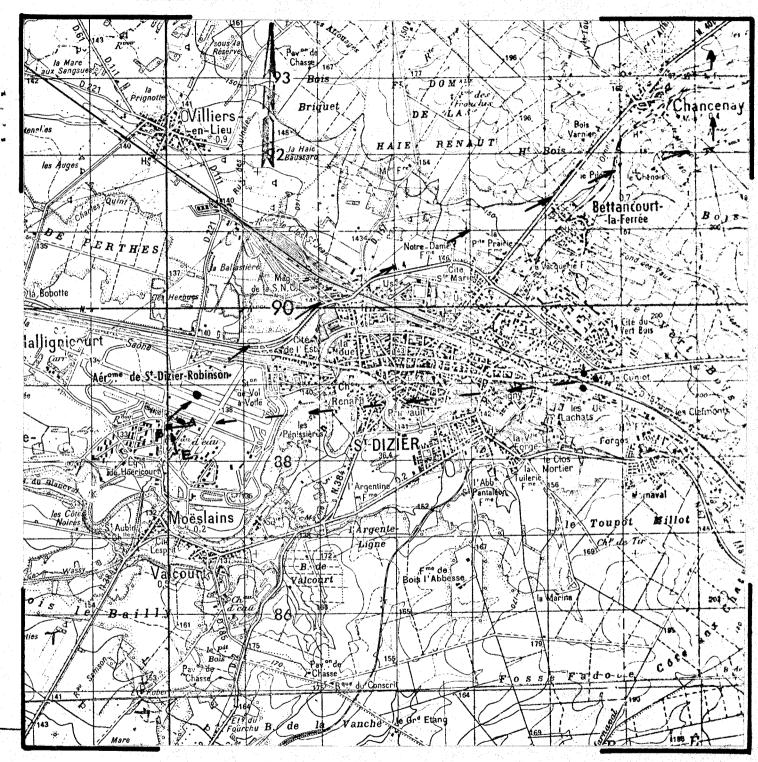
, le onse septembre 1978

Le gendarme

- PLAN D'ENSEMBLE -

Affaire: Observation d'objet volant non identifié.

Procès-verbal nº 463 du 21 août 1978 - Brigade de Gendarmerie de l'Air (Hte-Marme).



LEGENDE : A - Bâtiment Escadron de Bombardement 02/094

B - Hangar du GERMAS

- Sens de vol de l'O.V.N.I.

E - Emplacement du regroupement des trois points lumineux.